



Stratégie

Roland Héguy
Président
confédéral
de l'UMIH

Pourquoi ?

Année après année, l'UMIH sort gagnante de combats qu'elle mène pour la profession. C'est ainsi qu'elle a obtenu les dispositions de la loi Macron sur les agences en ligne, des mises aux normes d'accessibilité tenant compte des moyens des entreprises ou la loi Lemaire encadrant les plates-formes de location meublée avec, désormais, des sanctions pour les contrevenants. Disons-le sans fausse modestie : ce sont des victoires de l'UMIH dont nous pouvons être fiers !

Et pourtant, à chaque fois, je rencontre l'indifférence de nos professionnels à l'annonce de ces nouvelles. On les a pourtant entendus se plaindre du préjudice que leur causaient les agences en ligne, les plates-formes de location de meublés ou les centaines de milliers d'euros qu'allaient coûter leur mise aux normes. Alors que nous avons gagné pour eux sur ces sujets, nous serions en droit de réclamer leur soutien.

J'admets la critique quand elle est étayée. Mais je ressens avec amertume le manque de reconnaissance du travail de l'UMIH par la profession. Tout cela est pris comme un dû, surtout par ceux qui ne s'engagent jamais et qui profitent de notre action.

Croient-ils qu'on s'oppose facilement à des géants de l'internet qui pèsent des dizaines de milliards en bourse ? Ont-ils la moindre idée des actions à mener pour inspirer l'écriture d'un texte de loi ou un décret ? Croient-ils qu'on fait plier sans mal l'administration sur le dossier des pré-enseignes, dossier vital pour la ruralité ? Pourtant, nous l'avons fait. Au prix d'un travail de nos élus auprès des pou-

voirs publics, en déployant notre influence et aussi, parfois, des moyens très onéreux. Si nous n'avions pas obtenu de résultat dans ces combats, ils n'auraient pas manqué de nous critiquer.

J'ai passé le mois de juin à rencontrer des membres du Gouvernement, du Parlement, de l'administration pour éviter le pire avec le taux de TVA de la restauration. Et le pire, il était pourtant dans les cartons de Bercy : le relèvement à 20 %. Non seulement, nous l'avons évité mais nous avons réussi à convaincre le Gouvernement de renoncer à tout projet d'augmenter notre taux de TVA, ce qui n'aurait fait qu'alourdir la pression fiscale pour l'entreprise et dégrader le pouvoir d'achat du consommateur. Qui mesure l'importance de notre action ?

Dans le même temps, nous avons obtenu que les pouvoirs publics reviennent sur l'interdiction de faire travailler des mineurs dans les établissements vendant de l'alcool. Cette victoire du bon sens nous permet de préserver l'apprentissage et nos apprentis. Qui nous en rend grâce ?

Comme toujours, ceux qui s'engagent le moins, je pense bien sûr aux non adhérents, profitent de notre action et ignorent ce qu'elle leur apporte ou leur évite. Il est important que vous-même, adhérent, leur expliquiez tout ce travail de l'UMIH pour la profession, sans oublier de leur parler des services que nous fournissons à chaque entreprise individuellement. C'est un acte militant, pour que toute une profession soit derrière l'organisation qui la représente. Notre force, c'est notre légitimité. Notre légitimité, c'est notre nombre. Et notre nombre, c'est vous. ■